

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 02.12.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 08.06.01 Bulletin 01/23.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : STE PLASTI RAPID Société à respon-  
sabilité limitée — FR.

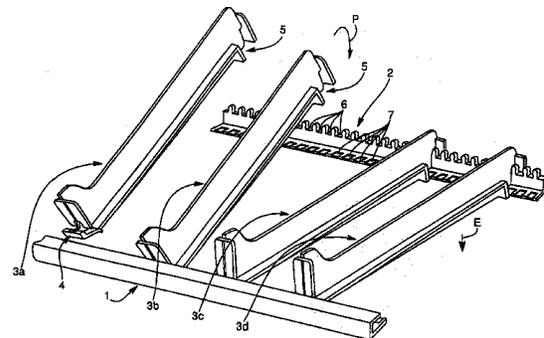
72 Inventeur(s) : BADA ALAIN MARCEL.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET TONY DURAND.

54 DISPOSITIF DE PRESENTATION DE PRODUITS A LA VENTE.

57 Un dispositif de présentation de produits à la vente  
comporte en combinaison deux rails (1, 2) espacés de posi-  
tionnement et des réglettes (3) formant entretoise aptes à  
être solidarisées auxdits rails (1, 2). Chaque rail (1 ou 2)  
comporte au moins un moyen (6) de positionnement et un  
moyen (7) d'encliquetage.



L'invention est relative à un dispositif de présentation de produits à la vente, du type comportant en combinaison : deux rails espacés de positionnement et des réglettes formant entretoise aptes à être solidarisées auxdits rails.

5 Pour la présentation de produits à la vente, en particulier en grandes surfaces de vente, notamment en hypermarchés, il est courant de fixer des rails espacés de positionnement à des tablettes ou des rayonnages. Ces rails sont généralement entretoisés par des réglettes, et sont aptes à recevoir des produits destinés à la vente, de manière connue en soi.

10 Actuellement, la mise en place des rails et des réglettes sur une tablette ou un rayonnage de présentation s'effectue au moyen de diverses opérations de positionnement, de perçage ou de soudage.

Pour remédier à ces inconvénients, on a proposé de fixer les rails directement par collage, par exemple au moyen d'un adhésif double face aux panneaux ou aux  
15 rayonnages de présentation. Cependant, cette technique ne permet pas d'assurer de manière certaine un bon positionnement du dispositif de présentation, de sorte qu'en cas de défauts de parallélisme entre les rails ou de défauts de parallélisme entre les réglettes, il en résulte une présentation inesthétique des produits.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients, en proposant un  
20 nouveau dispositif de présentation de produits à la vente dont les rails sont aptes à être collés à une tablette de présentation ou à un rayonnage, tout en assurant un bon positionnement et une présentation esthétique des produits destinés à la vente.

L'invention a pour objet un dispositif de présentation de produits à la vente, du type comportant en combinaison : deux rails espacés de positionnement et des  
25 réglettes formant entretoise aptes à être solidarisées auxdits rails, caractérisé en ce que chaque rail comporte au moins un moyen de positionnement et au moins un moyen d'encliquetage de réglette.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention :

- chaque réglette comporte une tête d'engagement et de positionnement par  
30 rapport à un premier rail, de manière à s'engager dans le premier rail et à pivoter autour de sa tête d'engagement pour venir s'indexer sur le deuxième rail,

- chaque réglette comporte une extrémité d'indexation apte à indexer la réglette par rapport à un deuxième rail avant encliquetage relatif de la réglette par rapport aux deux rails,

5 - chaque rail comporte un moyen d'encliquetage comportant au moins une conformation formant mortaise et un moyen de positionnement non coplanaire avec ledit moyen d'encliquetage,

- un premier rail présente une section sensiblement en J, et un deuxième rail présente une section sensiblement en équerre,

10 - les moyens de positionnement du premier rail sont situés sur la petite aile de la section en J et les moyens d'encliquetage de ce premier rail sont situés sur la grande aile de la section en J,

- les moyens de positionnement du deuxième rail sont des moyens d'indexation situés sur une aile de la section en équerre, et les moyens d'encliquetage de ce deuxième rail sont situés sur l'autre aile de la section en équerre,

15 - des rails et des réglettes sont conformés pour : positionner chaque réglette par rapport à un premier rail, et pivoter chaque réglette par rapport à ce premier rail pour réaliser une indexation par rapport à un deuxième rail,

20 - les moyens d'encliquetage relatif des rails et des réglettes sont conformés pour interagir seulement après le positionnement et l'indexation relatifs des rails et des réglettes,

- les réglettes formant entretoise sont aptes à être utilisées comme moyen d'espacement des rails en vue de la fixation des rails à une tablette de présentation.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

25 - La figure 1 représente schématiquement une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention.

- La figure 2 représente schématiquement une vue en perspective d'une réglette tirée poussoir d'un dispositif selon l'invention.

30 - La figure 3 représente schématiquement une vue en perspective d'une réglette séparatrice d'un dispositif selon l'invention.

- La figure 4 représente schématiquement une vue en coupe d'un dispositif selon l'invention illustrant le fonctionnement de l'invention.

- Les figures 5 à 7 représentent schématiquement des vues partielles en perspective de parties avant de dispositif selon l'invention.

5 - Les figures 8 à 10 représentent schématiquement des vues partielles en perspective de parties arrière de dispositif selon l'invention.

En référence aux figures 1 à 10, les chiffres de référence identiques désignent des éléments identiques ou fonctionnellement équivalents.

10 Sur la figure 1, un dispositif selon l'invention comporte un rail avant 1 et un rail arrière 2 espacés et destinés à être fixés sur une tablette de présentation ou un rayonnage non représentés.

Plusieurs réglettes 3a, 3b, 3c, 3d sont destinées à être fixées solidarisées aux rails 1 et 2.

Les réglettes 3a à 3d sont des réglettes de séparation de produits à présenter.

15 Chaque réglette 3a à 3d est démontable et peut être solidarisée aux rails 1 et 2 dans une position désirée.

La réglette 3a est représentée en position détachée.

La réglette 3b est insérée par son extrémité avant dans le rail 1 présentant une section de conformation sensiblement en J.

20 La réglette 3c a été insérée dans le rail avant 1 et a été soumise à un pivotement P pour s'indexer dans une position choisie sur le rail arrière 2.

La réglette 3d a été mise en place comme la réglette 3c et a subi une poussée d'encliquetage vers le bas dans le sens de la flèche E, de manière à être encliquetée à la fois sur le rail avant 1 et sur le rail arrière 2.

25 Chaque réglette 3a à 3d comporte une tête 4 d'engagement apte à s'insérer dans la section en J du rail 1 en y étant positionnée par coopération avec un moyen de positionnement du rail 1. Chaque réglette 3a à 3d possède également une extrémité arrière 5 d'indexation apte à coopérer avec des crans d'indexation 6 du rail 2.

Comme décrit ci-après, les extrémités avant et arrière de chaque réglette 3a à 3d possèdent également des conformations d'encliquetage propres à coopérer avec des conformations correspondantes 7 d'encliquetage pratiquées à la fois sur le rail avant 1 et sur le rail arrière 2.

5 La conformation du rail avant 1 peut varier et être différente d'une section sensiblement en J, sans sortir du cadre de l'invention, du moment que cette conformation permet l'engagement d'une tête ou d'un moyen d'engagement d'une réglette 3a à 3d.

10 La conformation du rail arrière 2 sensiblement en équerre peut également, sans sortir du cadre de l'invention, être modifiée en conservant un agencement permettant un pivotement de réglette 3 dans le sens de la flèche P, une indexation par des moyens de positionnement ou d'indexation équivalents à des crans 6, et enfin un encliquetage au moins sur ce rail arrière 2.

15 Sur la figure 2, une réglette 8 formant poussoir d'objets ou de produits à présenter à la vente comporte une glissière 9 sur laquelle coulisse un poussoir 10 rappelé vers l'avant par un ressort spiral 11 enroulé à l'intérieur du poussoir 10.

La réglette-poussoir 8 comporte un corps 12 venant de matière avec la glissière 9.

20 Ce corps 12 comporte deux nervures verticales et un plancher 13 sur lequel se déroule et s'enroule le ressort 11. Le corps 12 comporte également une extrémité avant 14 compatible avec l'engagement et le positionnement dans un rail avant 1 et une extrémité arrière 15 d'indexation et d'encliquetage sur un rail 2.

L'extrémité avant 14 comporte deux petits ergots 14a de positionnement et deux éléments mâles 14b formant tenons d'encliquetage.

25 L'extrémité arrière 15 comporte, dans le prolongement des nervures du corps 12 deux crochets d'indexation 15a et deux tenons d'encliquetage 15b.

30 De préférence, la réglette-poussoir 8 est composée d'un corps 12 injecté en matière synthétique, par exemple en polycarbonate, d'un poussoir coulissant 10 et d'un ressort 11 enroulable et déroulable. L'extrémité du ressort 11 est fixée de préférence à l'avant 14 de la réglette-poussoir 8.

Sur la figure 3, une réglette 3 de séparation comporte une extrémité avant 4 et une extrémité arrière 5.

La réglette 3 de séparation porte à l'avant un double volet 16a, 16b de souplesse prédéterminée pour permettre l'engagement ou le dégagement de produits coulissant entre deux réglettes de séparation 3.

L'extrémité avant 4 comporte une saillie 4a de positionnement et un tenon 4b d'encliquetage, ainsi qu'une butée 4c de pivotement.

L'extrémité arrière 5 comporte un cran 5a d'indexation et un tenon 5b d'encliquetage.

De préférence, chaque réglette 3 de séparation comporte un corps 17 comportant une nervure centrale et deux pistes latérales 18 de glissement de produits. Chaque piste latérale 18 est courbée à son extrémité arrière à une distance correspondant sensiblement à l'épaisseur d'un poussoir 10. Cette disposition permet avantageusement de disposer sous la nervure 17 un tenon d'encliquetage 5b apte à coopérer avec une mortaise d'encliquetage 7 de rail arrière 2.

Sur la figure 4, après avoir engagé l'extrémité avant 4 d'une réglette 3 dans la conformation en J du rail avant 1 et positionné la saillie 4a dans un creux 1a correspondant du rail avant 1, on peut pivoter la réglette dans le sens de la flèche P pour indexer la réglette 3 par rapport au rail arrière 2 en insérant le cran 5a dans le cran 6 de la réglette arrière 2.

Grâce à l'invention, le positionnement respectif des réglettes 3 par rapport au rail avant 1 et au rail arrière 2 est ainsi assuré de manière fiable et rapide.

Après avoir réalisé le pivotement P, il suffit ensuite d'une poussée complémentaire pour encliqueter les tenons 4b et 5b dans les mortaises 7 d'encliquetage du rail avant 1 et du rail arrière 2.

La solidarisation des réglettes aux rails 1 et 2 permet ainsi d'obtenir de manière simple et rapide un positionnement automatique de dispositif selon l'invention sur une tablette ou un rayonnage de présentation.

Egalement, cette mise en œuvre de l'invention permet après avoir mis en place le rail avant 1, d'utiliser le pivotement vers l'arrière de plusieurs réglettes 3

pour espacer convenablement le rail arrière 2 du rail avant 1 et assurer un parfait parallélisme du montage.

Sur les figures 5 à 7, sont représentées plus en détail une partie avant du rail 1 et des parties des extrémités avant 14 et 4 de réglette.

5 Sur l'extrémité avant 14 de réglette-poussoir 8, le ressort 11 de rappel n'est pas représenté par souci de clarté. Après mise en place, la fixation de ce ressort 11 de rappel se fait par insertion de son extrémité avant dans la fente 13a du plancher 13 et repliement de cette extrémité avant pour former un crochet de maintien.

10 Pour équilibrer la poussée du ressort 11, chaque réglette-poussoir 8 est positionnée par ses extrémités 14a dans deux parties en creux 1a du rail avant 1 espacées d'environ la largeur du plancher 13, tandis que ses tenons d'encliquetage 14b sont également destinés à être encliquetés dans des conformations 7a, 7c formant mortaise du rail avant 1 espacées d'une largeur voisine de la largeur du plancher 13.

15 L'extrémité avant 4 de réglette 3 de séparation est représentée sans ses volets 16a, 16b en matière souple et présente un seul ergot 4a de positionnement dans un creux correspondant 1a du rail avant 1 et un seul tenon 4b d'encliquetage dans une mortaise 7b du rail avant 1.

20 Ainsi, après avoir engagé les têtes avant, soit d'une réglette poussoir 8, soit d'une réglette 3 de séparation, on peut effectuer un pivotement jusqu'à la venue en butée d'une paroi 14c ou 4c de butée contre la paroi 1b du rail avant 1, en étant assuré d'une perpendicularité parfaite d'une réglette 3 ou 8 formant entretoise par rapport au rail avant 1.

25 Du fait que le pivotement s'effectue dans un plan perpendiculaire au rail avant 1, toutes les réglettes 3 ou 8 positionnées par rapport au rail avant 1 sont ainsi parallèles et le restent après encliquetage, ce qui permet d'obtenir l'esthétique de présentation recherchée par l'invention.

Sur les figures 8 à 10, sont représentées plus en détail une partie arrière du rail arrière 2 et des parties des extrémités arrière 14 et 4 de réglette.

30 Une partie de rail arrière 2 présente une section sensiblement en forme d'équerre et comporte des crans d'indexation 6a, 6b, 6c et des mortaises d'encliquetage 7a, 7b, 7c.

Les crans d'indexation 6 sont pratiqués sur l'aile sensiblement verticale de la section en équerre du rail arrière 2, tandis que les mortaises d'encliquetage 7a, 7b, 7c sont situées sur l'aile sensiblement horizontale du rail arrière 2.

L'extrémité arrière 15 d'une réglette-poussoir 8 comporte deux crans d'indexation 5a et deux tenons d'encliquetage 5b. Les tenons d'encliquetage 5b sont aptes à coopérer avec des mortaises 7a, 7c espacées du rail arrière 2, après que les moyens d'indexation 5a soient engagés dans des crans espacés 6a, 6c du rail arrière 2. Pour assurer une bonne stabilité à l'arrière du dispositif, on prévoit également, de manière analogue à ce qui a été décrit en référence aux figures 5 à 7, que l'espacement des moyens d'indexation 5a et des moyens d'encliquetage 5b, ainsi que des crans d'indexation 6a, 6c et des mortaises d'encliquetage 7a, 7c soient voisines ou supérieurs à celles du plancher 13 de coulissement du ressort 11.

Le plancher 13 est bordé par deux nervures latérales 9a, 9b formant glissière de coulissement et de poussée pour un poussoir 10 non représenté.

L'extrémité arrière 5 d'une réglette de séparation 3 comporte l'extrémité coudée d'une nervure 18 de glissement de produits, un tenon d'encliquetage 5b, et présente un moyen d'indexation 5a réalisé entre l'extrémité arrière de la paroi 17 et un plan de butée terminal 19 fixé à la paroi 17. Le plan 19 terminal délimite avec une découpe dans la paroi 17 le cran 5a d'indexation destiné à s'encrocheter avec un cran d'indexation 6 d'un rail arrière 2. Après enclenchement, le plan 19 vient s'engager derrière l'aile verticale du rail arrière 2 et retient ainsi la réglette de séparation 3 contre tout effort de traction vers l'avant, notamment lors du passage du produit sur les volets souples 16a, 16b.

L'invention décrite en référence à un mode de réalisation particulier n'y est nullement limitée, mais couvre au contraire toute modification de forme et toute variante de réalisation dans le cadre et l'esprit de l'invention.

## REVENDEICATIONS

1. Dispositif de présentation de produits à la vente; du type comportant en combinaison : deux rails (1,2) espacés de positionnement et des réglettes (3,8) formant entretoise aptes à être solidarisées auxdits rails (1,2) , caractérisé en ce que chaque rail (1,2) comporte au moins un moyen de positionnement (1a,6) et au moins  
5 un moyen (7) d'encliquetage de réglette(3,8).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque réglette (3,8).comporte une tête (4,14) d'engagement et de positionnement par rapport à un premier rail (1), de manière à s'engager dans le premier rail (1) et à pivoter autour de sa tête (4) d'engagement pour venir s'indexer sur le deuxième rail (2).

10 3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que chaque réglette (3,8).comporte une extrémité d'indexation (5a,15a) apte à indexer la réglette (3,8) par rapport à un deuxième rail (2) avant encliquetage relatif de la réglette par rapport aux deux rails (1,2)

15 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque rail (1,2) comporte un moyen d'encliquetage (7) comportant au moins une conformation formant mortaise et un moyen de positionnement (1a,6) non coplanaire avec ledit moyen d'encliquetage(7).

20 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un premier rail (1) présente une section sensiblement en J, et en ce qu'un deuxième rail (2) présente une section sensiblement en équerre.

6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de positionnement (1a) du premier rail (1) sont situés sur la petite aile de la section en J et en ce que les moyens d'encliquetage (7) du premier rail (1) sont situés sur la grande aile de la section en J.

25 7. Dispositif selon la revendication 5 ou la revendication 6, caractérisé en ce que les moyens de positionnement du deuxième rail (2) sont des moyens d'indexation (6) situés sur une aile de la section en équerre, et en ce que les moyens d'encliquetage (7) sont situés sur l'autre aile de la section en équerre.

30 8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les rails (1,2) et les réglettes (3,8).sont conformés pour :

positionner chaque réglette (3,8).par rapport à un premier rail (1), et pivoter chaque réglette (3,8) par rapport à ce premier rail (1) pour réaliser une indexation par rapport à un deuxième rail (2).

5 9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que les moyens d'encliquetage relatif des rails (1,2) et des réglottes (3,8).sont conformés pour interagir seulement après le positionnement et l'indexation relatifs des rails (1,2) et des réglottes(3,8).

10 10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les réglottes (3,8).formant entretoise sont aptes à être utilisées comme moyen d'espacement des rails (1,2) en vue de la fixation des rails (1,2) à une tablette de présentation.

1/4

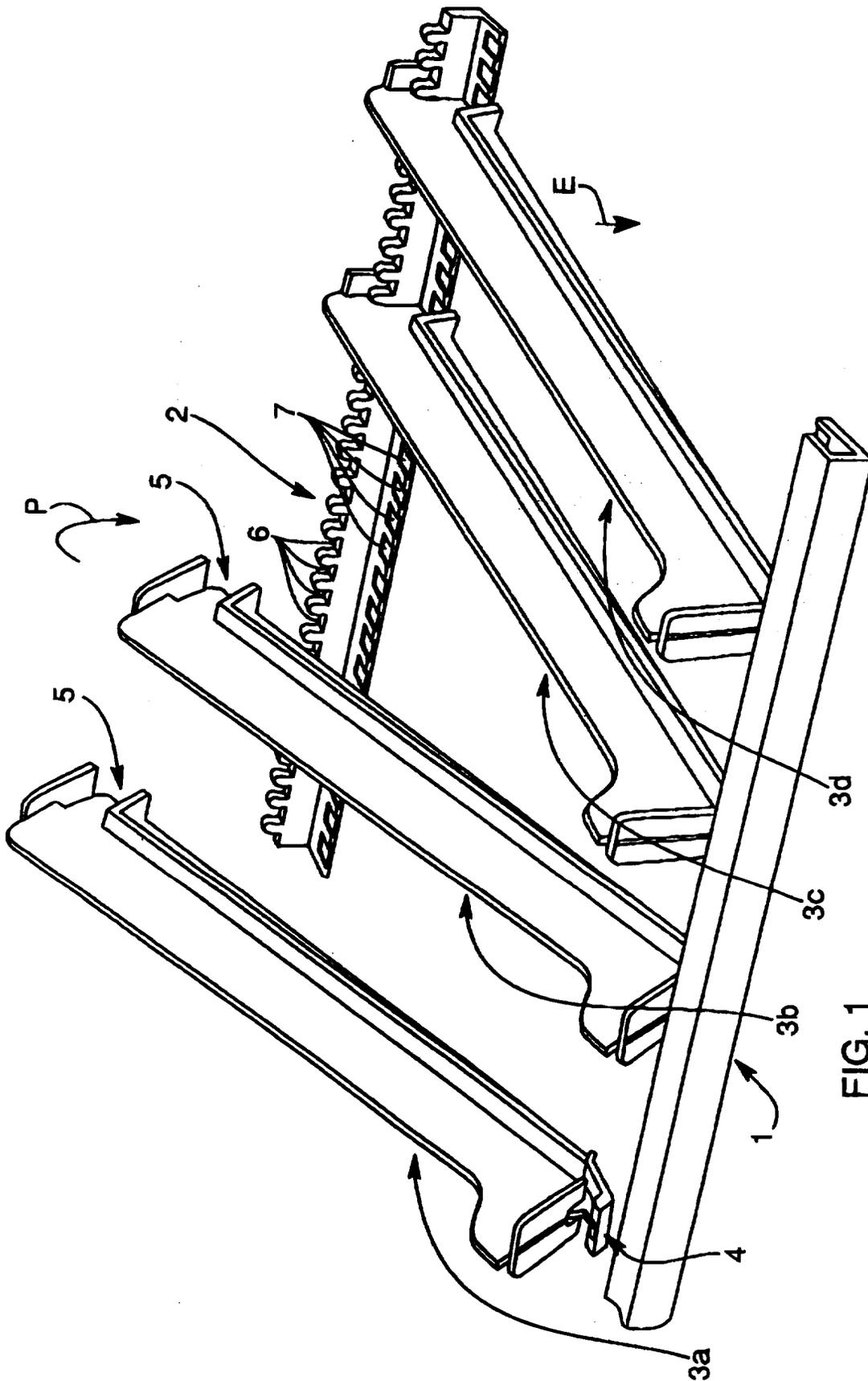


FIG. 1

2/4

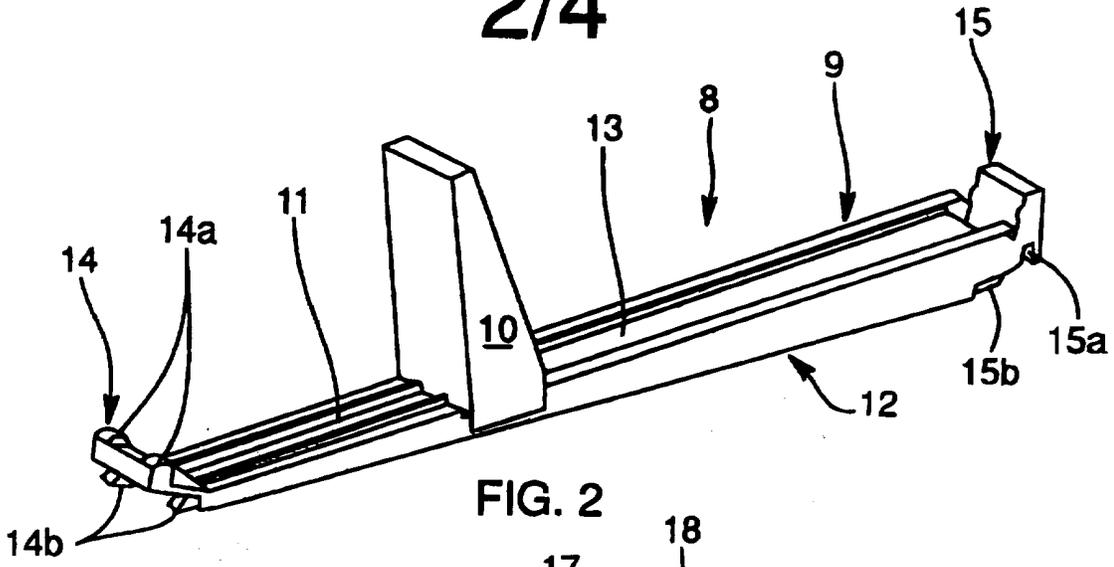


FIG. 2

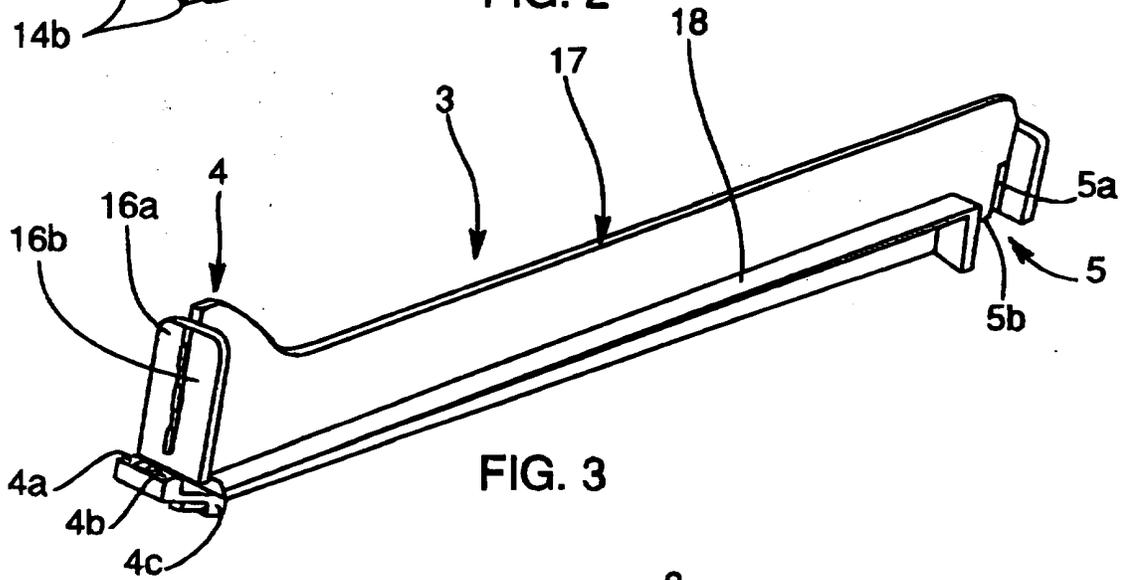


FIG. 3

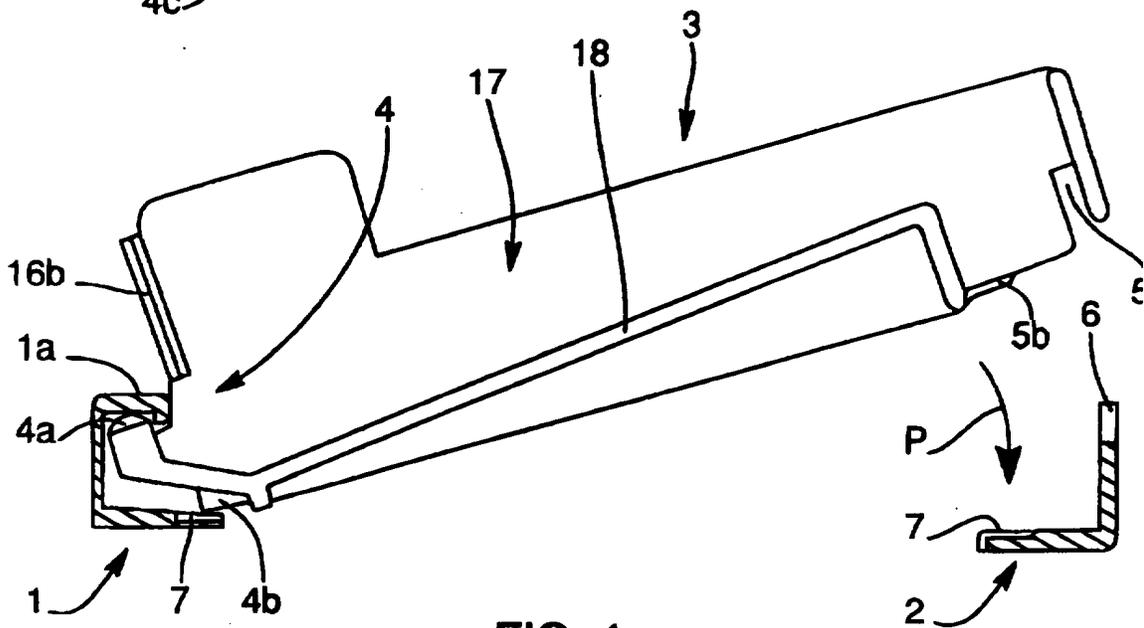


FIG. 4

3/4

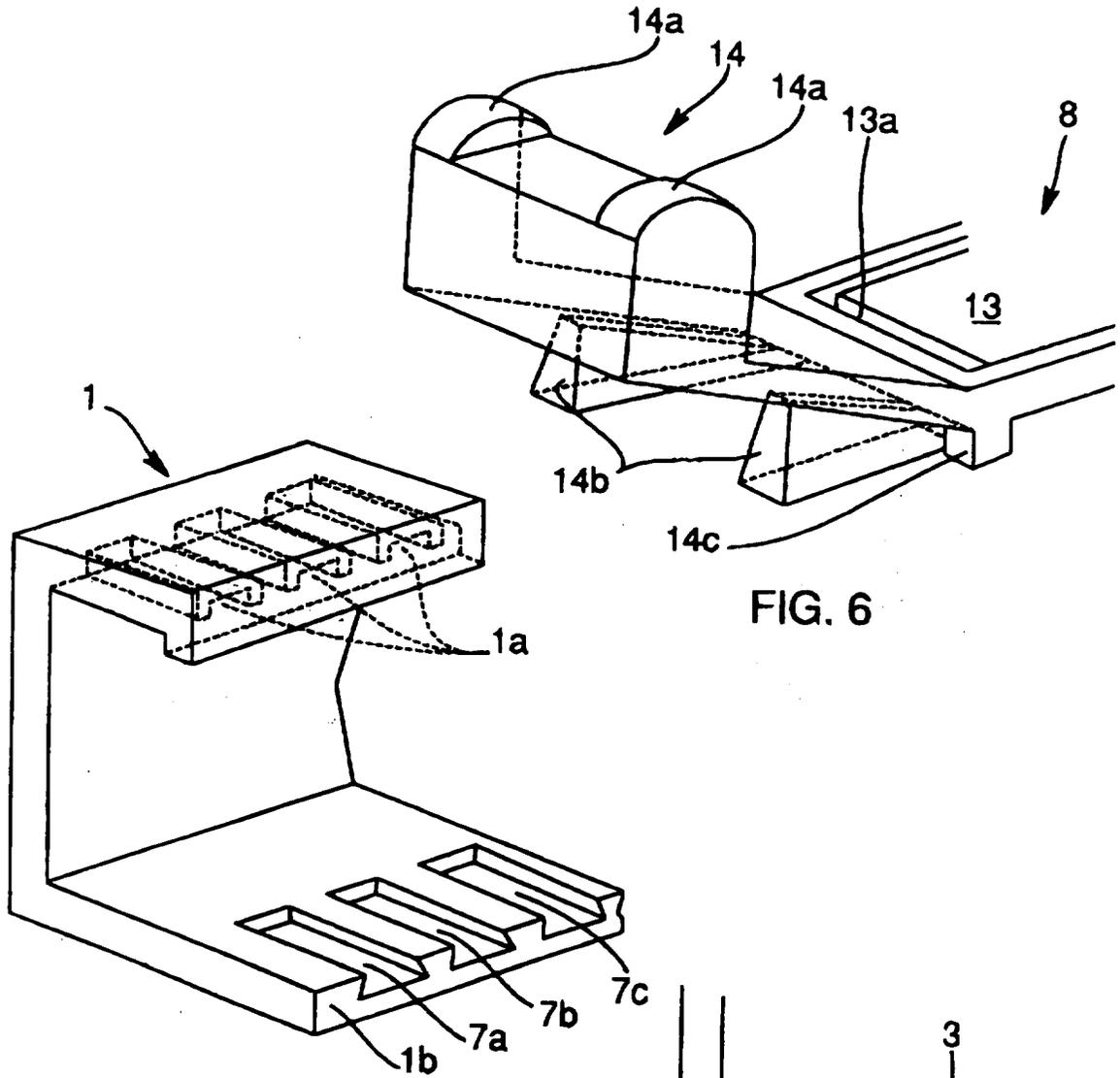


FIG. 6

FIG. 5

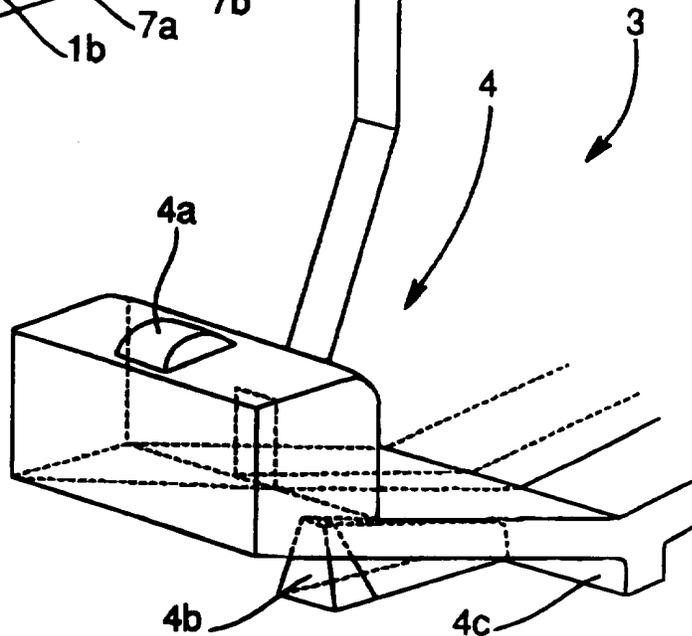


FIG. 7

4/4

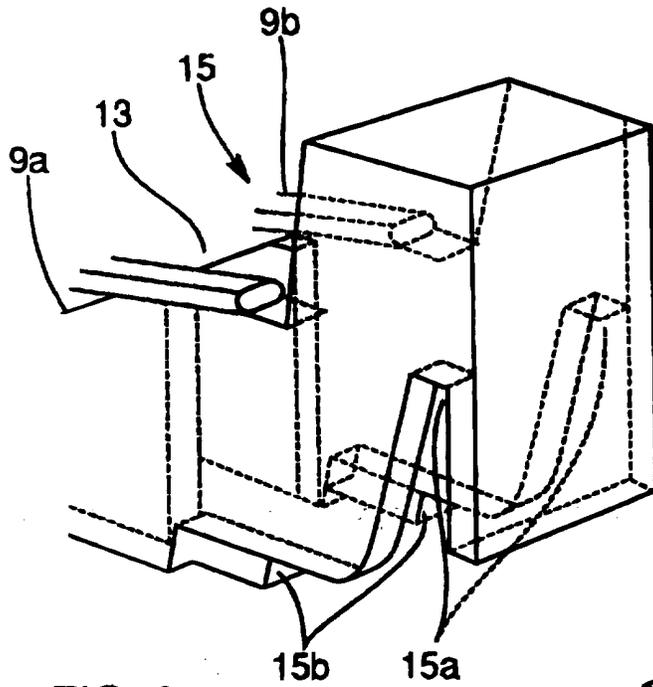


FIG. 9

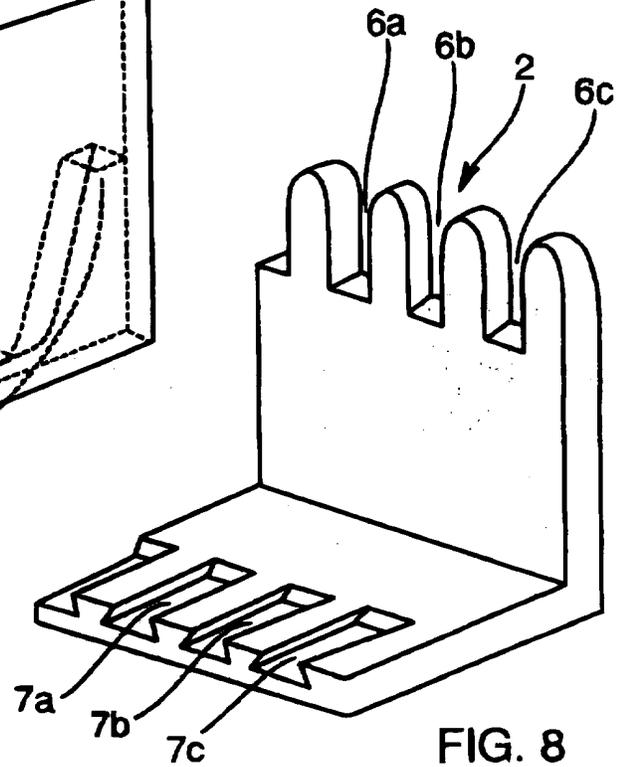


FIG. 8

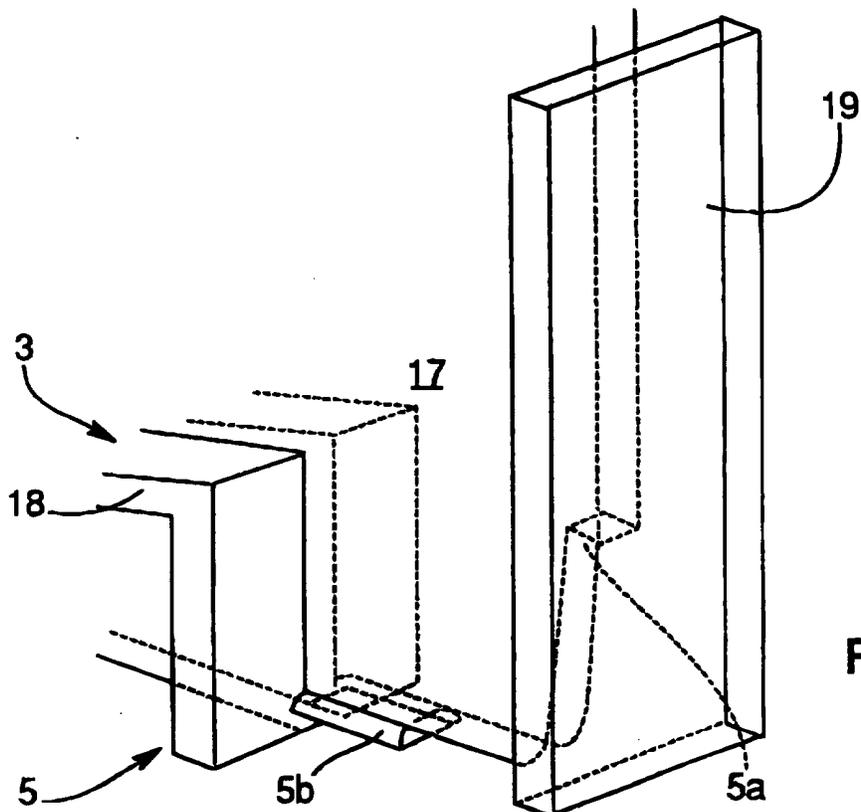


FIG. 10

